



Bureau du Directeur du GEMRC  
Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa, Ontario K1A 0K2

2184-1000-1 (OEM Adjoint GEMRC)

Le 16 août 2018

Liste de distribution

**COMMUNIQUÉ No 05/2018 DU DIRECTEUR DU GEMRC -  
CHANGEMENTS AUX CRITÈRES DE NOTATION DU GEMRC**

Références: A. OAC 11-71 Conseil de sélection

B. 5640-1 (DSSCM 2) Examen des critères de notation des conseils de sélection, 19 Jun 2017

1. Le présent communiqué a pour but d'expliquer les changements mineurs aux critères de notation concernant les officiers et les militaires du rang du GEMRC. Ces critères forment une grille de notation qui permet au Corps du GEMRC de repérer les militaires qui sont en mesure d'accéder au prochain grade et au-delà durant les réunions des conseils de promotion (document de réf. A). Les changements en question découlent d'un examen annuel tenant compte de la rétroaction des membres des conseils de promotion et des directives du Conseil du GEMRC, en vue de déterminer si les bons critères ont été établis pour assurer l'avenir du Corps.

**CHANGEMENTS PROPRES AUX OFFICERS**

2. Les changements suivants concernent les critères de notation des officiers :

- a. Leadership. Il importe de reconnaître que le commandement est un privilège et une responsabilité. Comme les postes de commandement subalternes ne sont pas gérés par le Corps du GEMRC ou par la succession de l'Armée, les SDPMs des officiers qui commandent au grade de Lt doivent être annotés en tant que tel afin d'assurer que ces accomplissements soient enregistrés. À titre de référence, on fournira, aux membres des conseils, une liste des postes de commandement aux grades de major et de capitaine;
- b. Nature des emplois. Les emplois au niveau des équipes de gestion de l'équipement (EGE) et des projets excluent les rôles de soutien organisationnel et administratifs au sein du SMA(Mat). Aucun changement n'a donc été apporté au guide de notation. Une liste des postes de EGE au grade de major et de capitaine sera fournie aux membres des conseils;
- c. Personnel de soutien de la Réserve. Un point a été ajouté afin d'encourager et de reconnaître l'emploi des majors au sein de la Première réserve, de la même façon que cela a été reconnu dans les années précédentes pour les capitaines et les militaires du rang; et
- d. Rendement. L'année dernière, les membres des conseils ont eu plus de souplesse dans l'évaluation du rendement, en augmentant le nombre de points qui peuvent être attribués pour un rendement dont la cote est « maîtrisé » par rapport à un rendement dont la cote est « au-dessus de la norme » ou « habile ». Cela avait pour but de mettre fin aux notes gonflées

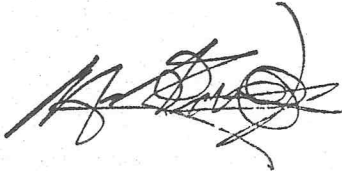
dans les RAP et d'encourager la discussion parmi les membres des conseils. La discussion résultant de ce changement a permis une meilleure évaluation des candidats. Il est important de souligner que pour que cette méthode de notation fonctionne, le superviseur doit s'assurer de saisir les résultats obtenus par la personne à la section 4 du RAP.

### CHANGEMENTS PROPRES AUX MILITAIRES DU RANG

3. Les changements suivants concernent les critères de notation des militaires du rang :
  - a. Unités à cadence élevée. RTIFC a été retiré de la liste des unités à haut tempo car il a été déterminé qu'elle avait le même tempo que les autres unités de signaleurs;
  - b. Déploiement. Afin de reconnaître que les déploiements domestiques sont plus courants et nécessitent un dévouement, les opérations domestiques ont été ajoutées en tant que déploiement. De plus, la période minimale de déploiement de 3 mois pour obtenir des points a été modifiée à 1 mois minimum;
  - c. Éducation. L'an passé, 3 points étaient donnés pour le PPMR, ce qui est trop élevé comparé à un diplôme universitaire. L'attribution des points est maintenant: PEMPO terminé 1 point; PPMR terminé 2 points; collège/Cégep terminé 2 points; université terminée, 3 pts.
  - d. Éducation. Afin de reconnaître le dévouement et d'inciter les candidats à suivre le cours, 2 points ont été ajoutés pour avoir complété 1 an de formation en langue seconde.
  - e. Développement personnel (GPM lié). L'an dernier, 1 point ont été donnés pour un "A" mais plusieurs candidats obtiennent un "A", il a donc été décidé de ne laisser que 1 point pour les 3 meilleurs candidats seulement;
  - f. Expérience relative à l'emploi ou au GPM pour un adjud. Le projet MSE a déclassé certains postes d'adjuc à adjud. En conséquence, le score de l'adjud a été ajusté comme suit: SMTG 4 points, SM dir 3 points. Les nouveaux postes de SMD au sein des bataillons de service ont également été ajoutés et recevront 3 points; et
  - g. Leadership pour un adjudant. Pour souligner l'importance du rôle de leader and tant qu'adjudant, le nombre maximum de points a été augmenté de 8 à 9, pour un total de 16 points dans ce potentiel.
4. Ces changements entreront en vigueur au moment de la tenue des conseils à l'automne 2018 en vue des promotions de 2019. Il est important que tous les militaires comprennent les changements aux critères de notation, afin qu'ils possèdent l'information nécessaire à la prise de bonnes décisions en

matière de carrière et et tout aussi important en fournissant des conseils à leurs subordonnés ou à ceux qu'ils guident en tant que mentor.

*Arte et Marte*



N.P.M. Corriveau  
Colonel  
Directeur du GEMRC



J.H. Saunders  
Adjudant-chef  
Sergent-major du Corps du GEMRC

Annexe A - Guide de notation des conseils de sélection pour les capitaines/majors, date de juillet 2018

Annexe B - Guide de notation des conseils de sélection pour les militaires du rang, date d'avril 2018

Liste de distribution (par courriel seulement)

Exécution

Représentants régionaux du GEMRC

Info

Membres du Conseil du GEMRC  
Secrétariat du Corps du GEMRC  
État-major du Corps du GEMRC